



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 04 20

**Subventions aux associations :
inférieures à 23 000 € et à 50% du budget de l'organisme**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2023 prévoit d'allouer des subventions aux associations afin de les aider à poursuivre leurs diverses activités.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de voter globalement les subventions inférieures à 23 000 € et ne dépassant pas 50% du montant du budget de l'association subventionnée.

Celles-ci sont versées à 46 associations selon le détail suivant :

15 associations sportives :

- Association Monta Cala	200 €
- Académie Contoise d'Aïkido et Aïkishintaïso	200 €
- KBC Kick Boxing de Contes	200 €
- Paillon Randos	300 €
- Association sportive Pointoise	400 €
- Association sportive la Vernéa	400 €
- Association communale de chasse	500 €
- Association « Les Foulées Contoises »	1 000 €
- Club cycliste contoïis	1 300 €
- Union bouliste Contoise	1 300 €
- Contes judo	2 000 €
- Trinité sports Paillon Basket	5 000 €
- Club municipal de tennis	5 500 €
- Contes Union Club	5 500 €
- Base ball club contoïis	9 000 €
TOTAL	32 800 €

3 Comités des fêtes

- Comité des fêtes de la Pointe	10 000 €
---------------------------------	----------

- Comité des fêtes de la Vernéa	10 000 €
- Comité des fêtes de Sclos	10 000 €
TOTAL	30 000 €

10 associations culturelles et patrimoine

- Li Countes	200 €
- Les amis de la chapelle Ste Hélène	300 €
- les Vernes-as	300 €
- Les mots à la bouche	300 €
- Créa Passion partage	300 €
- Alp'Harmonia	500 €
- Les Z'arts des Paillons	1 500 €
- Association Orgue Valoncini	3 000 €
- Association Lou Peuy	4 500 €
- Espace Art et Culture	5 000 €
TOTAL	15 900 €

2 organismes économiques

- Syndicat agricole du haut Paillon (foires agricoles)	1 500 €
- Union des coopératives oléicoles du Paillon	10 000 €
TOTAL	11 500 €

3 associations sociales ou humanitaires

- Association des familles d'accueil	200 €
- Fanampiana Madagascar solidarité Pays des Paillons	200 €
- Secours populaire	200 €
- Secours populaire (solidarité Turquie et Syrie)	2 000 €
TOTAL	2 600 €

2 associations de défense de l'environnement

- Association les jardiniers solidaires St Martin	200 €
- Association citoyenne pour un meilleur environnement	1 000 €
TOTAL	1 200 €

3 associations patriotiques

- ACPG-CATM	500 €
- Musée de la résistance (Festival film résistance)	500 €
- Souvenir Français	1 000 €
TOTAL	2 000 €

8 associations diverses

- Les amis du rail	200 €
- Les Villa' Joie	200 €
- Les éclaireuses et éclaireurs de la nature Vallées du Paillon	200 €
- Les Scouts	200 €
- Association des propriétaires du Tuarts	230 €
- Association des propriétaires du Castellar	500 €
- Cercle agricole indépendant de Sclos	500 €
- Amicale des sapeurs pompiers	2 000 €
TOTAL	4 030 €

L'ensemble de ces subventions représente un montant total de 100.030,00 €.

Le conseil municipal
Où l'exposé du maire
Après en avoir délibéré

Décide, dans le cadre du budget primitif 2023, d'allouer à chaque association précitée les subventions telles que détaillées ci-dessus, pour un montant total de 100.030,00 €.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 3

Ne prenant pas part au vote : 12

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE